

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2010

sous la présidence de M. Francis WOLF

Présents : M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme KAPPS Brigitte - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : M. SCHERER Maurice (procuration à M. Mittelhaeuser) - M. KLEIN Jeannot (procuration à M. Kuhn) - M. AMMANN Joseph (procuration à M. Wolf) - Mme JAECK Elisabeth (procuration à Mme Schneider) - Mme LAUSECKER Geneviève (procuration à M. Fleck)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10.

Le Maire salue et remercie le représentant des DNA, M. Wagner.

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 09 mars 2010

M. Fleck fait part de son mécontentement au sujet de la date de réception de l'invitation à la réunion du Conseil Municipal du 09 mars 2010. Il précise qu'il a reçu l'invitation et le compte rendu hors délai : le samedi 06 mars 2010.

Il n'a donc pas pu se rendre à temps en mairie pour obtenir une procuration.

Le Maire indique que l'invitation a été distribuée à domicile en fin de journée du vendredi 05 mars 2010. Le délai a été respecté. Il rappelle l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la convocation est adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion. »

Le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 09 mars 2010.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 09 mars 2010 par 16 voix POUR,

3 ABSTENTIONS : M. A. Fleck., Mme G. Lausecker, M. J. Klein

2. Vote du taux relais pour l'exercice 2010

Rapporteur : Mme Schneider

Mme Schneider rappelle :

- la délibération du 09 mars 2010 relative au vote des taux des 3 taxes locales,
- la suppression de la taxe professionnelle dont le taux en 2009 était de 4,33 %,
- la création du taux relais en remplacement de la taxe professionnelle.

Elle précise la date d'application de ce taux relais : 2011.

Elle propose aux élus de fixer ce taux suivant le taux de la taxe professionnelle majoré de 1% au même titre que la majoration appliquée aux autres taux fiscaux.

Le taux relais serait de 4,37%.

Pour répondre aux questions de M. Glasser, Mme Schneider donne lecture des articles explicatifs du mode de calcul du taux relais transmis par les services préfectoraux.

Mme Schneider soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Le Maire rappelle aux élus la suppression de la taxe professionnelle dont les recettes seront entièrement compensées en 2010 par la compensation relais dont le taux doit être voté.

Le Conseil Municipal,

Considérant le résultat global de l'exercice 2009,

Considérant l'approbation des comptes administratifs 2009,

VU les engagements de la municipalité pour l'exercice 2010,

DECIDE de fixer le taux relais comme suit :

↳ Taux relais **4,37 %**

*La délibération est approuvée à l'UNANIMITÉ
19 voix POUR*

3. Attribution des subventions annuelles aux associations

Rapporteur : le Maire

Le Maire rappelle le montant inscrit à l'article 6574 « Subventions » du budget primitif 2010 : 16 000 €.

Il précise que la subvention annuelle accordée à l'association Lire et Découvrir sera désormais prise en charge et versée par la Communauté de Communes de la Région de Brumath à laquelle a été transférée la compétence Lecture Publique lors de la séance du Conseil Municipal du 07 juillet 2009.

Il indique qu'en raison du retard dans la validation de l'inscription au registre des associations du Tribunal d'Instance de Brumath, la subvention 2009 attribuée à la section de Mommenheim de l'Association Départementale de la Protection Civile n'a pas pu être versée. Il propose aux élus que ce versement de 450 € soit effectué en 2010 portant exceptionnellement le montant total de la subvention à 900 €.

Il propose aux élus une subvention d'un montant de 700 € pour l'association Cadre de vie embellissement.

A la demande de Mme Kapps, le Maire précise que l'association Lire et Découvrir est et restera une association locale, membre de l'Office Municipal des Sports de Mommenheim. Le fonctionnement de ce point lecture est à la charge de la Communauté de Communes de la Région de Brumath.

Il l'informe qu'il est disposé à organiser une rencontre avec les responsables de la Communauté de Communes de la Région de Brumath et les membres de l'association pour lever les doutes et les craintes.

A la demande de Mme Mathern, le Maire précise qu'il n'a pas eu de nouvelles informations concernant l'association Cobra Team.

Le Maire soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Le Conseil Municipal,

VU le budget primitif 2010 et notamment les crédits inscrits à l'article 6574,

VU les montants des subventions attribués en 2009,

- **ARRETE** la liste des associations bénéficiaires,
- **FIXE** les montants respectifs comme suit :

OMS	5000 €
USM	700 €
AGF Contacts	700 €
Pompiers	700 €
Harmonie saint Maurice	700 €
Club d'échecs	700 €
Chorale	450 €
Aviculture	450 €
Le petit braquet	700 €
Foyer Saint Maurice	450 €
Club Canin	450 €
Association de pêche	450 €
Vivre Ensemble	450 €
Association Départementale de la Protection Civile - Section de Mommenheim	900 €
Cadre de vie embellissement	700 €

Soit une somme totale de **13 500 €**

Le Maire informe les élus que dans le cadre de la compétence Lecture, la subvention annuelle de fonctionnement sera versée par la Communauté de Communes de la Région de Brumath à l'association Lire et Découvrir.

*La délibération est approuvée à l'UNANIMITÉ
19 voix POUR*

4. Assainissement : validation du projet de zonage

Rapporteur : le Maire

Le Maire présente aux élus le plan du projet de zonage de l'assainissement collectif élaboré par la société G2C à la demande du SICTEU de Mommenheim et Environs. Il précise que la zone de la future Plate forme Départementale d'Activités (PDA) a été intégrée dans le plan.

Le Maire soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Le Conseil Municipal,

VU le rapport de l'étude diagnostic assainissement de la commune de Mommenheim de juillet 2009 établi par G2C Environnement,

VU la loi n° 2066-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement,

Après présentation des conclusions de l'étude de zonage de l'assainissement établie par le bureau d'études G2C Environnement pour le compte du SICTEU de Mommenheim,

► **DECIDE** d'approuver le projet de zonage de l'assainissement établi sur le ban communal et approuve sa mise à l'enquête publique.

*La délibération est approuvée à l'UNANIMITÉ
19 voix POUR*

5. Création de poste

Rapporteur : le Maire

Le Maire informe les élus de la possibilité d'avancement de grade de Mme Doris Lienhardt.

Il précise que ce n'est pas une obligation mais l'avancement ne peut se réaliser sans la création du poste correspondant.

M. Muller indique que la création d'un poste devrait être effectuée suivant le besoin de la collectivité et non suivant l'état d'avancement du personnel.

M. Mittelhaeuser donne des précisions sur le système des carrières dans la fonction publique territoriale.

Le Maire soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Le Conseil Municipal,

VU les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le statut de Mme Doris LIENHARDT, Rédacteur Territorial depuis le 1^{er} mai 2009,

Considérant le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal au titre de l'année 2010 arrêté par le Maire le 11 mars 2010,

Considérant que Mme Doris LIENHARDT remplit les conditions pour accéder au grade de Rédacteur Principal,

► **DECIDE** de créer un poste de rédacteur principal dans la commune de Mommenheim à compter du 1^{er} mai 2010.

*La délibération est approuvée par 15 voix POUR et
4 ABSTENTIONS : Mme Schneider B., Mme Jaeck E.,
M. Muller E., Mme Heitz C.*

6. Les Collines II : intégration de la voirie communale

Rapporteur : le Maire

Le Maire présente le dossier élaboré par l'OPUS 67 et précise que les parcelles transférées feront l'objet d'une intégration dans la voirie communale pour être prise en compte dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement 2012.

Le Maire soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Le Maire rappelle les termes de l'article 15 de la convention publique d'aménagement du lotissement « Les Collines II » signée le 27 novembre 2003.

S'agissant d'une opération immobilière privée, l'emprise de la voirie ne peut être transférée à la collectivité que par acte administratif.

Les travaux étant achevés le Maire propose le transfert des biens appartenant encore à l'OPUS 67.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et considérant l'achèvement des travaux,

- ▶ **CONFIRME** le transfert des biens cadastrés comme suit :
 - section 36 n°313/163 d'une surface de 7,86 ares
 - section 06 n°211/14 d'une surface de 25,76 ares
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de transfert de propriété des terrains d'assiette d'ouvrages pour le compte de la Commune de Mommenheim.

*La délibération est approuvée à l'UNANIMITÉ
19 voix POUR*

7. Approbation des travaux d'enrobés de la cour d'école rue de l'Eglise

Rapporteur : le Maire

Le Maire présente le devis pour la réfection des enrobés détériorés autour des toilettes de l'école rue de l'Eglise. Il précise que les tarifs sont identiques à ceux proposés par GCM pour les travaux de réfection des cours de l'école rue du Général de Gaulle et à l'arrière de la mairie.

A la demande de Mme Munchenbach-Keller, M. Mittelhaeuser précise qu'aucune date n'a été fixée avec l'entreprise pour la réalisation des travaux.

Mme Munchenbach-Keller insiste pour que les travaux soient réalisés durant les vacances scolaires d'été.

M. Mittelhaeuser précise que la durée de ces travaux ne devrait pas excéder 2 jours : mardi/mercredi ou mercredi/jeudi.

Le Maire indique qu'une date sera fixée en accord avec le directeur d'école.

Le Maire soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Le Maire rappelle aux élus que le projet de travaux d'enrobés de la cour d'école rue de l'Eglise a fait l'objet d'une discussion lors de la réunion de la Commission des Travaux du 26 janvier 2010.

Il informe les élus du chiffrage de ce projet:

- réfection de la cour d'école rue de l'Eglise pour un montant de 6 606,75 € HT (7 901,67 € TTC) par la société GCM,

Le Maire soumet à l'assemblée le projet descriptif et estimatif des travaux de réfection des enrobés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ **APPROUVE** le projet de travaux de réfection des enrobés de la cour de l'Ecole rue de l'Eglise tel que présenté par le Maire,
- ▶ **DECIDE** de confier la réalisation des travaux de réfection des enrobés de la cour d'école rue de l'Eglise à la société GCM Route d'Obermodern 67330 Bouxwiller pour un montant de 6 606,75 € HT (7 901,67 € TTC)
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec l'entreprise GCM de Bouxwiller.

*La délibération est approuvée à l'UNANIMITÉ
19 voix POUR*

8. Approbation de l'étude acoustique de la RD 421

Rapporteur : le Maire

Le Maire informe les élus qu'un comptage des véhicules est en cours aux entrées de Mommenheim sur la RD 421.

M. Muller fait remarquer que ce comptage a lieu durant les congés scolaires.

Le Maire précise que les congés scolaires ont un impact plus important sur le trafic des automobilistes que sur le trafic des poids lourds.

Il présente l'offre de 800 € HT du laboratoire des ponts et chaussées de Strasbourg relative à une étude acoustique de la RD 421 et précise qu'à cette occasion un second comptage pourrait être effectué.

M. Fleck s'étonne de cette démarche qui ne fait pas suite à une demande des riverains.

Mme Munchenbach-Keller précise qu'il y a une nette augmentation du trafic depuis que l'arrêté préfectoral interdisant le passage des poids lourds sur la RD 421 a été annulé. Elle estime qu'au cas où le tribunal rejette l'appel du Préfet, il faudra présenter un dossier solide.

Le Maire rappelle les nuisances sonores, sécuritaires et budgétaires occasionnées par l'augmentation du trafic.

M. Mittelhaeuser donne l'exemple de la RN 83 sur laquelle le trafic est interdit de 22h à 6h et indique que pour constater une telle nuisance sonore il est nécessaire de réaliser une étude acoustique.

Le Maire précise qu'il a déjà reçu des plaintes de riverains de la RD 421 et qu'il souhaite constituer un dossier sérieux et complet.

Le Maire soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Le Maire informe les élus de la demande de concours qu'il a faite auprès du Laboratoire des Ponts et Chaussées de Strasbourg afin d'effectuer l'étude suivante :

Mesures acoustiques RD 421 - traversée de Mommenheim
Mesures selon norme NFS 31085

Le devis établi indique un montant de 800 € HT soit 956,80 € TTC.

Un sonomètre sera installé en façade d'une habitation exposée au bruit de la circulation.

Ces mesures seront effectuées sur une durée de 2 jours.

Le Maire sollicite l'avis des élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ **DECIDE** de réaliser l'étude acoustique présentée par le Maire et charge le Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de l'Est de sa réalisation pour un montant de 800 € HT soit 956,80 € TTC,
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant.

*La délibération est approuvée à l'UNANIMITÉ
19 voix POUR*

Divers

- Réunion publique : vendredi 23 avril 2010 à 20h00 dans la salle socio-éducative.
Le Maire donne lecture de l'invitation distribuée mercredi 14 avril 2010 et des thèmes proposés lors de cette réunion.
- Réunion de présentation aux élus du projet d'aménagement de la rue du Moulin: jeudi 15 avril 2010 à 20h00 en mairie.
- Dossier Earl Burg : le Maire informe les élus de sa rencontre avec M. Denis Burg le 12 avril 2010.
Il indique le montant des indemnités d'éviction agricole sur lequel les deux parties se sont entendues : 70 € de l'are. Il précise que ce point fera l'objet d'une délibération lors du Conseil Municipal du 11 mai 2010.
- Remerciements : le Maire remercie au nom de la commune les membres de l'association Cadre de vie Embellissement pour les décorations de Pâques.
- Fleurissement : M. Kuhn donne lecture aux élus du courrier du jury d'arrondissement de Strasbourg-Campagne. Il informe les élus du prix décerné à M. et Mme Scherer pour le fleurissement de leur habitation.
- Gestion des salles : Mme Munchenbach-Keller sollicite les élus concernés pour organiser une réunion.
- Affaires scolaires : Mme Kapps précise qu'elle n'a pas reçu d'invitation pour le dernier conseil d'écoles.
- Affaires électorales : M. Fleck signale la mauvaise odeur dans la salle de vote lors du 1^{er} tour des élections régionales et le problème des isolements lors du 2^{ème} tour.
- Ascenseur PMR de la salle socio-éducative : A la demande de Mme Mathern, le Maire indique qu'un mode d'emploi sera confectionné et affiché pour l'utilisation de l'ascenseur.

- Bassin de rétention: A la demande de M. Gwiss, M. Bieth indique que les responsables de la Communauté de Communes de la Région de Brumath sont informés du problème d'écoulement du bassin de la PDA.
- Terrain de foot : A la demande de M. Glasser, un arrêté municipal sera pris pour permettre l'ensemencement du 3^{ème} terrain de football.
- Affaires de voirie : M. Bieth informe les élus du passage lundi 19 avril 2010 de M. Clément Weibel chargé de la voirie intercommunale. Les éléments ayant trait à la sécurité routière seront étudiés à cette occasion.
- PLU : A la demande de M. Glasser, le Maire précise qu'il a relancé M. Baumann du SDAU et M. Towler d'Egis Aménagement.
- Travaux ESR : A la demande de M. Gwiss, le Maire précise que les travaux de renforcement du réseau électrique la rue de l'Eglise, rue de la République, rue des Juifs et rue du Maréchal Foch devraient être terminés la semaine prochaine.
- Lieu de stockage : A la demande de M. Kuhn, le Maire propose les combles de la mairie comme lieu de rangement des décorations de Pâques.

Communications

- Tableau récapitulatif des dépenses
- Tableau récapitulatif des permis de construire et déclarations préalables

Séance levée à 22h10

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Pour copie conforme

Le Maire,

Francis WOLF

Les signatures des membres présents suivent :

Francis WOLF Maire	Alain BIETH 1 ^{er} Adjoint	M. Gérard MITTELHAEUSER 2 ^{ème} Adjoint	Mme Béatrice SCHNEIDER 3 ^{ème} Adjointe	ABSENT M. Jeannot KLEIN 4 ^{ème} Adjoint
ABSENT Joseph AMMANN Conseiller Municipal	André FLECK Conseiller Municipal	Arnaud GLASSER Conseiller Municipal	Jean-Luc GWISS Conseiller Municipal	Simone HARTER Conseillère Municipale
Christine HEITZ Conseillère Municipale	ABSENT Elisabeth JAECK Conseillère Municipale	Brigitte KAPPS Conseillère Municipale	Joseph KUHN Conseiller Municipal	ABSENT Geneviève LAUSECKER Conseillère Municipale
Bernadette MATHERN Conseillère Municipale	Eric MULLER Conseiller Municipal	Marie-Louise MUNCHENBACH- KELLER Conseillère Municipale	ABSENT Maurice SCHERER Conseiller Municipal	

